



POURQUOI FAIRE GRÈVE ?



👉 Ce qui précoccupe la SPG

- 📌 Modifier un règlement n'est pas anodin : cela fixe un cadre légal durable qui pourrait entraîner une augmentation du temps de travail sans possibilité de retour en arrière. Contrairement à une directive, un règlement s'impose à toutes et tous de manière rigide.
- 📌 Le DIP parle de concertation, mais aucun dialogue réel n'a eu lieu. Nos demandes de négociation sont restées lettre morte, et nos propositions n'ont pas été prises en compte.
- 📌 Le rôle des Maitres^{es} adjoint^{es}, redéfini sans concertation, s'inscrit dans une vision technocratique de l'enseignement. Cela ne ferait que déprofessionnaliser davantage les équipes pédagogiques en introduisant une nouvelle forme de supervision au sein des écoles.

CE QUE NOUS DEMANDONS

- 📢 **Le maintien du cadre réglementaire actuel**, sans modification de l'article 7 du règlement B5 10.04.
- 📢 **Le maintien du cahier des charges des Maitres^{es} adjoint^{es} (MA)** dans sa forme actuelle.
- 📢 **Une véritable concertation** avec la profession avant toute réforme impactant les conditions de travail.

**MOBILISEZ VOS COLLÈGUES,
INFORMEZ-LES!**

🇨🇭 **Vous avez le droit de participer ou non à la grève**, l'important est de continuer à échanger avec les collègues sur les revendications qui nous préoccupent. En restant solidaires, nous nous donnons les moyens d'obtenir des garanties pour notre profession.

👊 Avec vous, pour une école publique respectueuse de ses professionnel^{les} !

SOCIÉTÉ
PÉDAGOGIQUE
GENEVOISE

SPG

MOBILISATION!



L'Assemblée générale extraordinaire de la SPG du 06 mars 2025 décide :

- **De refuser catégoriquement toute modification de l'article 7** du règlement B 5 10.04 - RStCE ;
- **De refuser l'introduction de la directive sur le temps de travail ;**
- **De refuser les modifications** du cahier des charges des maîtres adjoints (MA) ;
- **D'exiger le retrait immédiat de ces mesures par le DIP ;**
- **D'exiger le rétablissement du partenariat social**, garantissant la concertation préalable à toute modification des conditions de travail ;
- **De mandater le comité pour organiser des actions de mobilisation progressive.** Afin de ne pas pénaliser les enfants, ce dernier dépose un préavis de grève, **dès le 17 mars 2025, avec des débrayages quotidiens hors présence élève, à savoir pour le primaire, de 11h30 à 13h30 et de 16h00 à 18h00*** jusqu'à satisfaction des revendications.

L'AGE APPELLE L'ENSEMBLE DES MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT À SE MOBILISER MASSIVEMENT AFIN DE DÉFENDRE LA QUALITÉ DE L'ÉCOLE PUBLIQUE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNAN·T·ES.

Pour l'école des Eaux-Vives :

CE : 12h55-18h (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)

CM : 12h55-13h55 (lundi, mercredi et vendredi), 15h30-18h (mardi et jeudi)

* Pour l'enseignement spécialisé

Débrayage sur les temps hors présence élève, en fonction des horaires des structures